

Advisory Committee Member Inquiry Form
Demande de renseignement d'un membre du Comité consultatif

Submitted at: Accessibility Advisory Committee

Présenté au : Comité consultatif sur l'accessibilité

From / Exp. : Vice-président Turcotte	Date: February 21, 2018 Date : 21 février 2018	File / Dossier : AAC 01-18
To / Dest. : Directeur général, Direction générale de l'innovation et du rendement		
Subject / Objet : Employés souffrant de dépendances		
Inquiry / Demande de renseignements :		
<i>Contexte</i>		
<p>La Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur les troubles mentaux et les dépendances de la Commission ontarienne des droits de la personne reconnaît que les dépendances sont des déficiences et que, par conséquent, les personnes qui ont des dépendances sont protégées contre la discrimination fondée sur les déficiences en vertu du <i>Code des droits de la personne</i> de l'Ontario.</p>		
<i>Demande de renseignements :</i>		
1. La Ville d'Ottawa reconnaît-elle son obligation de prendre des mesures d'adaptation à l'égard des personnes souffrant d'une dépendance en tant que personnes handicapées en vertu du <i>Code des droits de la personne</i> de l'Ontario?		
<p>La Ville reconnaît son obligation de prendre des mesures d'adaptation pour les personnes souffrant d'une dépendance en tant que personnes handicapées. Les pratiques en matière de ressources humaines et de relations de travail sont conformes à la politique sur les mesures d'adaptation en milieu de travail.</p>		
<p>En ce qui concerne le processus de prise de mesures d'adaptation, l'employé n'est pas tenu de fournir un diagnostic d'incapacité, mais il doit fournir des renseignements sur les limites, les restrictions et leur durée pour déterminer quelles seront les mesures d'adaptation nécessaires en milieu de travail. Les employés occupant des postes de nature délicate en matière de sécurité peuvent être affectés à un poste différent de leur poste d'attache jusqu'à ce qu'ils soient aptes à exercer leurs fonctions, ce qui assure leur protection et celle d'autres personnes, y compris le public. L'aptitude à exercer les fonctions se rapporte à la procédure de la Ville relative aux drogues et à l'alcool en milieu de travail et aux exigences législatives de l'alinéa 25(2)h) de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i>, qui exige de la Ville qu'elle prenne toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour protéger un travailleur. Selon le cas et la nature du poste, d'autres lois peuvent s'appliquer, notamment les règlements imposés</p>		

par le ministère des Transports de l'Ontario et Transports Canada, particulièrement en ce qui concerne les conducteurs de véhicules régis par le Programme d'immatriculation d'exploitant de véhicule utilitaire de la Ville. L'évaluation de l'aptitude à exercer les fonctions est propre à chaque cas. Par exemple, dans le cas d'un employé qui déclare qu'il a une dépendance à l'alcool ou à la drogue et qui occupe un poste de nature délicate en matière de sécurité, le seuil d'aptitude peut devoir être établi par un professionnel des soins de santé ou au moyen d'une évaluation médicale indépendante effectuée par un spécialiste.

2. La définition fonctionnelle de l'incapacité de la Ville d'Ottawa comprend-elle les dépendances?
 - a. Sinon, pourquoi?

La **politique sur les mesures d'adaptation en milieu de travail** comprend une définition de l'incapacité qui englobe les dépendances et se lit comme suit :

Invalidité – Déficience persistante qui restreint ou entrave une personne dans le cadre de ses activités quotidiennes et qui peut être caractérisée par l'un des éléments suivants :

- Incapacité physique – notamment :
 - maladie ou une infirmité;
 - malformation ou défigurement résultant du diabète sucré, d'une lésion cérébrale et de tout degré de paralysie ou d'amputation;
 - manque de coordination physique;
 - cécité ou déficience visuelle;
 - surdité ou déficience auditive;
 - mutité ou trouble de la parole;
 - le recours physique à un chien-guide ou à un autre animal, ou à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou appareil correctif;
 - autres problèmes de mobilité connexes.
 - Déficience mentale – déficience ou déficience développementale.
 - Trouble d'apprentissage ou dysfonction dans un ou plusieurs des processus nécessaires pour comprendre ou utiliser des symboles ou une langue parlée, p. ex. dyslexie.
 - Dépendance à l'alcool ou aux drogues.
 - Toute condition pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues en vertu d'un régime d'assurance prévu par la loi.
3. Que fait la Ville d'Ottawa pour aider les personnes indiquées ci-dessous et pour réduire les obstacles à l'accessibilité qui se présentent pour ces personnes :
 - a. employés qui ont des déficiences liées à la toxicomanie

Les employés sont encouragés à parler à leur superviseur ou à leur gestionnaire de tout problème pouvant nécessiter du soutien ou une intervention permettant à l'employé d'être productif. Comme c'est le cas de personnes ayant d'autres handicaps, les employés ne voudront peut-être pas discuter de leur incapacité avec leur gestionnaire ou leur superviseur et préféreront obtenir de l'information et du soutien auprès de

l'équipe Santé et mieux-être des employés, du Programme d'aide aux employés (PAE) ou d'une source externe comme un professionnel des soins de santé, une clinique, leur syndicat, etc. Le conseiller en gestion de l'invalidité et le conseiller du PAE évalueront la situation et fourniront des directives concernant les options d'évaluation et de traitement ou de soutien, au besoin.

Un guide expliquant aux employés les mesures d'adaptation en milieu de travail et le retour au travail est accessible sur Ozone, le site intranet de la Ville d'Ottawa.

b. membres du public qui ont des déficiences liées à la toxicomanie

La Direction générale des services sociaux et communautaires offre des programmes et des services en collaboration avec nos partenaires pour accroître le bien-être des personnes. Cela comprend les services de garde d'enfants et des services à la petite enfance, l'emploi et l'aide financière, les services de logement et de lutte contre l'itinérance, les soins de longue durée, le financement communautaire, la mobilisation et le renforcement des capacités.

La Direction générale appuie les membres du public qui vivent avec des dépendances au moyen de divers programmes et services. Par exemple :

Initiative des services de traitement de la toxicomanie (Programme Ontario au travail)

Nous offrons le programme Ontario au travail au nom de la province de l'Ontario. Le programme Ontario au travail aide les personnes qui ont des besoins financiers. Il offre une aide financière et une aide à l'emploi.

L'Initiative des services de traitement de la toxicomanie (ISTT) est une activité d'aide à l'emploi ciblée visant à aider les participants au programme Ontario au travail dont la toxicomanie constitue un obstacle à leur participation au marché du travail.

Les 3 composantes de l'ISTT sont :

- un test de dépistage de la toxicomanie;
- la participation à une évaluation de la toxicomanie;
- la participation à un programme de traitement de la toxicomanie.

Le chargé de cas de l'ISTT possède une formation spécialisée et offre une gestion intensive des cas pour soutenir les personnes souffrant de dépendances. En fonction de leurs besoins individuels, les participants sont aiguillés vers des programmes communautaires d'évaluation, de traitement, de counseling et de soutien connexe.

Tel que l'indique le Rapport de mise à jour du Plan d'accessibilité municipal 2018 de la Ville d'Ottawa, l'ISTT a offert, en moyenne, du soutien en gestion intensive de cas à

87 clients du programme Ontario au travail par mois. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 8.4 – Initiative de traitement de la toxicomanie des Directives du programme Ontario au travail.

Projet de soutien des demandes du POSPH, Centre 454

La province offre le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) aux personnes handicapées qui ont des besoins financiers. Le processus de demande du POSPH est complexe; le demandeur doit se présenter à de nombreux rendez-vous, remplir des formulaires et fournir des évaluations médicales. Cela peut être difficile pour une personne vivant avec un handicap tel que la toxicomanie. C'est pourquoi la Ville fournit un financement de 100 % au projet de soutien des demandes relatives au POSPH.

Ce programme aide les personnes handicapées, y compris celles qui reçoivent des prestations du programme Ontario au travail, à franchir les étapes du processus de demande du POSPH. Il peut s'agir des demandes initiales, d'un aiguillage en vue d'une évaluation médicale ou d'un examen médical. Les demandeurs du POSPH présentent divers problèmes de santé, y compris la toxicomanie.

Services de logement

Les Services de logement de la Ville disposent d'un solide système de services de logement et de lutte contre l'itinérance qui offre des mesures de soutien et des options de logement souples et adaptées aux personnes à risque d'itinérance ou à celles qui vivent avec un revenu faible ou moyen. Les Services de logement fournissent du financement et collaborent avec de nombreux organismes sans but lucratif pour veiller à ce que le système soit adapté, coordonné et souple afin de répondre aux besoins changeants des personnes à mesure que leur situation de vie se transforme.

Logement d'abord

Le programme Logement d'abord de la Ville conclut des marchés avec 12 organismes et jusqu'à 50 gestionnaires de cas pour offrir du soutien aux adultes et aux jeunes en situation d'itinérance chronique afin de les aider à passer d'un refuge d'urgence à un logement abordable et supervisé permanent de leur choix. Les participants au programme sont jumelés à des activités de soutien en gestion de cas pour trouver un logement, s'y installer et s'intégrer à leur collectivité. Les gestionnaires de cas établissent des plans de cas personnalisés axés sur la personne et fournissent du soutien concret, par exemple pour la cuisine, la budgétisation, l'entretien du logement et les relations avec les propriétaires et les voisins. Les participants sont encouragés à participer à des activités récréatives et sociales, à occuper un emploi à temps partiel ou à temps plein et à s'inscrire à un programme d'études ou de formation, et reçoivent du soutien à cet égard. Logement d'abord aiguille les participants vers d'autres services

communautaires de soutien à long terme en matière de santé physique, de santé mentale et de toxicomanie.

Le soutien peut être mobile ou fourni sur place au moyen de différents modèles de logement avec services de soutien.

Le programme Priorité aux familles offre un soutien global aux familles qui sortent du réseau des refuges familiaux ou aux familles de la collectivité qui sont logées de façon précaire pour répondre aux préoccupations qui ont une incidence sur la stabilité de leur logement.

Centres de services résidentiels

Les centres de services résidentiels offrent des logements supervisés permanents à long terme aux adultes vulnérables qui ont besoin de supervision et de services pour conserver leur autonomie dans la résidence ou la collectivité. Les résidents sont habituellement atteints d'une maladie ou d'une incapacité psychiatrique, mentale ou physique. Les centres offrent un milieu de vie résidentiel sûr et accueillant pour tous les locataires. Les services fournis comprennent l'intervention d'urgence 24 heures par jour, la gestion des médicaments, les repas et collations, des chambres meublées, l'entretien ménager, la lessive personnelle et les possibilités d'activités sociales ou récréatives. La Ville offre des subventions à un maximum de 1 000 résidents admissibles au moyen d'ententes d'achat de services.

Santé publique Ottawa

Les résidents d'Ottawa qui ont des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale peuvent être victimes de discrimination en raison d'attitudes préjudiciables, de stéréotypes négatifs et de la stigmatisation générale entourant la santé mentale et l'abus d'alcool ou d'autres drogues. Santé publique Ottawa (SPO) cherche à réduire la discrimination et les obstacles auxquels font face ces résidents en collaborant avec d'autres directions générales de la Ville d'Ottawa et avec des partenaires communautaires afin de réduire la stigmatisation, de corriger les inégalités en matière de santé et d'offrir du soutien aux personnes ayant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie.

En particulier, SPO a déployé ses efforts pour réduire la stigmatisation en élaborant et en diffusant les documents vidéo « Temps d'EN parler » et des guides d'activité, et en offrant des ateliers au personnel de la Ville d'Ottawa, aux partenaires communautaires, aux employeurs et aux organismes communautaires. Grâce à ce travail, SPO a accru la sensibilisation à l'importance de la santé mentale, a amélioré la connaissance des ressources en santé mentale et a cherché à réduire la stigmatisation entourant la santé mentale et la maladie mentale. Accroître la sensibilisation aux ressources, fournir des outils et des compétences pour promouvoir une santé mentale positive et réduire la stigmatisation qui entoure le sujet – toutes ces initiatives contribuent à inciter les personnes à demander des soins et du soutien plus rapidement, et améliorent les

systèmes de soutien pour aider les personnes qui doivent surmonter des défis ou la maladie.

SPO offre également du soutien aux résidents qui ont des problèmes de toxicomanie et de santé mentale, y compris les parents qui attendent un enfant et les nouveaux parents, les jeunes, les personnes qui consomment des produits du tabac et d'autres substances ainsi que les travailleurs du sexe et leurs partenaires sexuels ou de consommation de drogues. Dans chacun de ces programmes, le personnel infirmier cherche à travailler avec le client et sa famille ou son réseau social pour assurer sa sécurité et celle de ses enfants, de sa famille, de ses amis et de ses partenaires. Cela comprend la prestation d'une vaste gamme de programmes et de services allant de la prestation d'une thérapie de remplacement de la nicotine à l'amélioration de la résilience des jeunes en passant par la mise à disposition d'un équipement d'injection et d'inhalation plus sûr, de services de consommation supervisée et d'une formation sur la naloxone et sur l'intervention en cas de surdose. SPO utilise également un modèle « pair à pair » avec la collaboration des écoles locales et des services de réduction des méfaits pour mieux mobiliser les clients et les jeunes dans la prestation de ces services et programmes, ce qui, au bout du compte, accroît et améliore la sensibilisation de ces résidents. Le personnel infirmier de SPO veille également à ce que les clients soient aiguillés vers les ressources appropriées, s'il y a lieu, et à ce qu'ils soient en mesure d'y avoir accès. En outre, SPO verse des fonds à la clinique de santé mentale sans rendez-vous du Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa pour les jeunes et leur famille ainsi qu'aux conseillers en toxicomanie des quatre conseils scolaires financés par les fonds publics grâce auxquels les jeunes peuvent accéder à des services de counseling en santé mentale et en toxicomanie dans leur école et leur collectivité.

Enfin, SPO cherche à réduire les inégalités en matière de santé dans notre collectivité en veillant à ce que nos programmes et services tiennent compte des personnes qui ont moins de possibilités d'être en bonne santé, en surveillant les résultats en matière de santé mentale et de toxicomanie et en faisant rapport à ce sujet, en collaborant avec des partenaires communautaires qui travaillent avec des personnes aux prises avec des inégalités en matière de santé et en participant à l'élaboration de politiques pour s'attaquer aux déterminants sociaux en matière de santé.

Demande de renseignements :

Le français suivra.

Response (Date: 2018-Jun-19)

Réponse (Date : 19 juin 2018)

